ICT Berufsbildung
Formation professionnelle
Formazione professionale

Examens supérieurs en informatique 2026 – Publication

Publication

Examen professionnel supérieur (diplôme)

Diplôme fédéral: ICT-Manager

Dates d'examen : 18 au 22 mai 2026

Le lieu d'examen : Berne

Soumission
Travail de projet : **31 mars 2026**, 23h59
Vous avez jusqu'à cette date pour envoyer votre projet personnel via le canal correspondant (des informations suivront).

Frais d'examen : **CHF 3'500**

*dont CHF 200 pour la délivrance du certificat professionnel, pour la cérémonie de remise des diplômes ou pour la consultation des dossiers d'examen

Répétition : CHF 1'300 par partie d'examen

*dont CHF 200 pour la délivrance du certificat professionnel, pour la cérémonie de remise des diplômes ou pour la consultation des dossiers d'examen

**Aucun remboursement en cas de non-réussite à l'examen.*

En règle générale, un examen a lieu une fois par an. L'examen est réalisé

a) en allemand, dans la mesure où 25 candidat(e)s
b) en français, dans la mesure où 8 candidat(e)s en font la demande et remplissent les conditions d'admission.

ICT Berufsbildung
Formation professionnelle
Formazione professionale

Examens supérieurs en informatique 2026 – Publication

Inscription

Vous pouvez vous inscrire aux examens avec le formulaire sur le site internet de ICT Formation professionnelle. L'adresse de notre page vous mènera au lien de l'inscription et vous donnera des informations les plus amples.
Examen professionnel supérieur ICT-Manager/in 2026

Délai d'inscription: **vendredi, 16 janvier 2026**

Admission

Les conditions d'admission à l'examen professionnel supérieur sont fixées dans le règlement d'examens pour l'ICT-Manager sous chiffre 3.3 et sous chiffre 2.1 dans les directives.

Après l'inscription

1) Vous recevrez la confirmation d'admission provisoire à l'examen par mail après le délai limite d'inscription.
2) Selon le règlement de l'examen, le paiement dans les délais de la taxe d'examen complète au plus tard le **31 mars 2026** est une condition d'admission à l'examen.
3) **Au plus tard le 14 avril 2026**, vous recevrez la convocation aux examens.

Modalités de paiement

Vous recevrez une facture par E-Maiil pour le paiement des frais d'examen.

Retrait, annulations

Une éventuelle annulation de l'inscription avant l'examen doit être annoncée par écrit (exams@ict-berufsbildung.ch) nconformément au ch. 4.2 du règlement d'examen. Pour couvrir les coûts occasionnés par un retrait, l'organisation des examens facture les frais suivants:

a) CHF 300 en cas de retrait jusqu'à quattre semaines avant le début de l'examen
b) CHF 400 en cas de retrait après ce délai pour une des raisons valables selon le ch. 4.22 du règlement d'examen
c)) en cas de retrait ultérieur sans motif selon le chiffre 4.22 du règlement d'examen, la facturation proportionnelle des frais d'examen est due au moment du retrait.

Sont notamment réputées valables:
a) la maternité;
b) une maladie et un accident;
c) le décès d'un proche;
d) le service militaire, le service de protection civile ou le service civil imprévu.